

« Cette bande existe non-seulement depuis Erquelines, »
» La Buissère, Pommerœul, Ragnies, La Houzée, Biesmes- »
» sous-Thuin, Florinchamps, Cour-sur-Heure, Thy-le- »
» Château, Gourdinne, Bertransart, Joncret, Acoz, Gou- »
» gnies, formant la limite Nord d'un bassin dont la limite »
» Sud passe au sud de Couvin; mais ces schistes se ren- »
» contrent également à la limite Sud du bassin du Nord aux »
» Wespes, près de Landelies, à Champ-Borgniaux; au sud »
» de Bouffioux, et aux Binches, près de Presles. Généra- »
» lement, entre ce schiste et le psammite E¹ d'une part et le »
» calcaire E⁵ de l'autre, se trouve un amas de minerais. »

Tout en regrettant de ne pouvoir mettre la Société à même de juger des preuves paléontologiques des faits avancés par M. Boulanger, j'ai cru devoir lui communiquer l'extrait ci-dessus de sa lettre, dans l'espoir de provoquer de nouvelles recherches, soit des savants auteurs des découvertes prémentionnées, soit d'autres membres de notre Société, dont la résidence habituelle est à proximité des localités indiquées. »

M. Briart fait observer que, en l'absence de toute détermination de fossiles, il n'est pas entièrement démontré que les schistes fossilifères dont il vient d'être question, soient les schistes à calcéoles qui ont été reconnus naguère depuis la vallée de l'Hogneau jusque à celle de l'Eau d'Heure.

M. Ad. Firket répond que la position de ces schistes, entre le poudingue de Burnot, non fossilifère, et le calcaire de Givet, lui a paru justifier suffisamment son appréciation.

M. A. Rutot donne lecture de la communication suivante :

Note sur quelques échantillons d'anthracite provenant de La Mure, département de l'Isère (France).

« Les échantillons d'anthracite que je présente à la Société proviennent de recherches entreprises dans un bassin considérable situé à La Mure, dans le département de l'Isère; où ce combustible est employé depuis quelque temps en petite quantité à des usages domestiques et indus-

triels. L'anhracite forme une couche assez puissante intercalée dans un grès faisant partie des terrains anciens qui composent le groupe montagneux de la Salette. Ces couches anciennes sont recouvertes de dépôts jurassiques et créacés.

Les caractères les plus saillants de ces échantillons sont la densité et le brillant vif de la cassure, laquelle, dans certains morceaux compacts, est largement conchoïde et ornée de stries rayonnantes qui les font ressembler beaucoup à certains laitiers noirs de hauts-fourneaux.

Tous les échantillons présentent un clivage bien net, à faces plus ou moins rapprochées, et quelquefois deux clivages; la masse paraît alors découpée en une infinité de petits parallépipèdes.

L'anhracite est accompagnée d'un schiste noir qui ressemble au schiste du toit, du mur ou du havage de nos couches de houille. La pyrite se montre également sous forme d'enduits très-minces, d'un aspect doré et aussi sous forme de très petites couches de sperkise bien caractérisée. Un certain nombre d'échantillons sont colorés en brun rouge par l'hydrate de fer provenant de la décomposition des pyrites; ces morceaux présentent presque toujours de magnifiques irisations. Les faces de clivage sont aussi souvent recouvertes d'enduits plus ou moins épais d'une silicate d'alumine blanchâtre qui paraît identique à la pholérîte que nous rencontrons également dans nos houilles et dans les schistes qui les accompagnent.

L'examen d'un grand nombre de gros blocs de la même provenance montre que l'anhracite pure se présente rarement en morceaux homogènes; presque tous les blocs sont formés de couches alternatives de combustible et de schiste. J'ajouterai que j'ai été assez heureux de découvrir un fragment portant une empreinte de *sigillaria*.

Sous le rapport de la combustion, les morceaux jetés dans un feu bien allumé décrépitent pendant quelques instants, puis ils brûlent à la manière du coke, c'est-à-dire sans se gonfler et en produisant une petite flamme bleue d'oxyde de carbone. Les fragments se couvrent bientôt sur

toute la surface d'une pellicule blanche de matière siliceuse qui va toujours en s'épaississant.

Voilà les caractères principaux que j'ai pu observer dans le combustible présenté.

Je termine en priant la Société de bien vouloir accepter pour sa future collection quelques échantillons soigneusement choisis. »

M. le président remercie M. Rutot ; puis il fait connaître que l'on a découvert récemment une couche d'antracite dans les exploitations du Rocheux, près de Theux. Elle semble s'y trouver au contact du calcaire devonien, probablement par suite d'une faille. Il annonce ensuite qu'il espère être en mesure de faire une communication à la prochaine séance de la Société.

M. le secrétaire-général fait connaître que la *Société géologique de France* se réunira probablement en session extraordinaire, vers la fin d'août, à Mons, ou à Lille, pour venir en excursion à Mons ; et il espère que la *Société géologique de Belgique* s'empressera de se réunir aussi à Mons, pour faire les honneurs à son aînée. Cette idée est accueillie très-favorablement ; mais un membre fait remarquer que la fusion des sessions extraordinaires des deux Sociétés présentera de grandes difficultés dans l'exécution, et il émet l'avis qu'il serait peut-être préférable de se rendre à la session de la Société française en dehors de la session extraordinaire fixée par les Statuts de notre Société.

L'examen de cette question est ajourné jusqu'à l'époque où l'on connaîtra d'une manière positive le lieu et la date des congrès scientifiques de nos voisins.

La séance est levée à 1 heure.